

CIRCULAIRE

DOSSIER : MTG 1/15

DATE : 24 juin 2024

CIRCULAIRE : 24/35

DIFFUSION: Membres du 4^e Conseil exécutif 2024

Copie Points de contact nationaux du PROE

Objet : Invitation et modalités pour la quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE Réunion virtuelle du 4 au 6 septembre 2024

Chers Membres,

Pour faire suite à la circulaire 24/20 du 23 avril 2024, j'ai le plaisir de vous inviter à participer à la quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE, qui se tiendra virtuellement du 4 au 6 septembre 2024.

La Présidence (Royaume-Uni) et la Vice-Présidence (Tonga) exerceront leurs fonctions à distance, tandis que le Secrétariat accueillera physiquement la réunion dans la salle de conférence du CCCP sur le campus du PROE. Nous joignons à nouveau les modalités de cette réunion à la présente, à titre de référence.

Comme il s'agira d'une réunion virtuelle, elle suivra les mêmes modalités qui avaient été appliquées aux précédentes réunions du PROE tenues en ligne. À savoir :

1. Il n'y aura pas de comité de rédaction.
2. Des services d'interprétariat seront prévus lors de la réunion. Des services complets de traduction seront fournis pour la réunion, conformément aux exigences habituelles pour les réunions du conseil d'administration du PROE.
3. Les documents concernant cette réunion seront mis en ligne sur le site du PROE dès qu'ils seront disponibles (<https://www.sprep.org>) ; ils seront rédigés en anglais et en français.

Le Secrétariat vous fournira de plus amples informations sur les modalités de la réunion, notamment en ce qui concerne l'accès à la plateforme virtuelle qui sera utilisée pour mener la réunion.

Le Secrétariat encourage les représentants et représentantes des sous-groupes à se concerter avec leurs groupes respectifs en préparation de la quatrième réunion du Conseil exécutif (tout comme cela avait été fait préalablement à la troisième réunion du Conseil exécutif).

À titre d'information, veuillez trouver ci-après la composition des Membres pour cette quatrième réunion du Conseil exécutif du PROE :

1. Les Membres métropolitains seront représentés par les **États-Unis d'Amérique**.
 - Sous-groupe – Australie, États-Unis d'Amérique, France, Nouvelle-Zélande et Royaume-Uni
2. Les Membres polynésiens seront représentés par le **Samoa** et les **Tokélaou**.
 - Sous-groupe – îles Cook, Nioué, Polynésie française, Samoa, Samoa américaines, Tokélaou, Tonga, Tuvalu, Wallis-et-Futuna
3. Les Membres micronésiens seront représentés par les **Palaos**.
 - Sous-groupe – États fédérés de Micronésie, Guam, Kiribati, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall, Nauru, Palaos

4. Les Membres mélanésiens seront représentés par les **Îles Salomon**
 - Sous-groupe – Fidji, Nouvelle-Calédonie, Îles Salomon, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Vanuatu.
5. Les Membres francophones seront représentés par la **France**.

Le Conseil exécutif comportera également la troïka suivante :

1. **Royaume-Uni** (prochaine Présidence 2024)
2. **Tuvalu** (Présidence 2023)
3. **Tonga** (ancienne Présidence 2022)

Les Membres qui souhaitent assister à la réunion en tant qu'observateurs doivent adresser une demande officielle à la Présidence avant la réunion.

Pour les Membres du Conseil exécutif (y compris la Troïka, veuillez remplir le formulaire de nomination joint, et le renvoyer par courriel à l'adresse rosannag@sprep.org ou apiseta@sprep.org avant la fermeture des bureaux le 16 aout 2024.

Pour plus d'informations concernant l'organisation logistique et les documents de travail, veuillez contacter apiseta@sprep.org et adresser une copie à easterc@sprep.org.

Cordialement,



Sefanaia Nawadra
Directeur général

Ann.

SN/ECS/ae